



CHARTRE DE L'OSM SEQUEDIN – SECTION BASKET

Le club entend promouvoir une éthique sportive et associer son image aux valeurs suivantes :

- Plaisir et convivialité
- Esprit d'équipe et fair-play

- Respect et tolérance
- Accueil et investissement

- Compétitivité et performance
- Entraide et esprit collectif

1 ACCUEIL

L'accueil et l'encadrement des séances sont assurés par des bénévoles : un entraîneur aux compétences reconnues au sein du club, parfois assisté d'une ou plusieurs personnes (joueur(s) ou personne(s) toutes engagées au sein du club.

2

LE MATERIEL ET LE LIEU DE PRATIQUE

Les lieux de pratique et le matériel mis à disposition des licenciés est adapté à leur âge. Il sont disponibles aux heures d'entraînement en fonction de calendriers mis en oeuvre au début de chaque saison. Il doivent être correctement rangés à la fin de chaque séance.

3

LES ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements permettent aux licenciés de découvrir ou d'approfondir les fondamentaux du basket dans un esprit convivial, dans le but de progresser. C'est aussi l'occasion d'échanger avec d'autres joueurs du même âge. Les entraînements représentent un passage obligé avant de participer aux compétitions.

4

LES COMPÉTITIONS

Les compétitions sont une occasion de mettre en application les entraînements et de se mesurer à d'autres joueurs du même âge, toujours dans un esprit de convivialité et dans le but de progresser. La compétition fait partie de l'engagement d'un licencié.

5

LE RESPECT

L'ensemble des acteurs du club (joueurs, entraîneur, coach ou encore encadrement) agit dans le respect des autres et des différences. Chacun s'engage donc au respect des valeurs du club, des décisions des entraîneurs mais aussi des arbitres lors des compétitions.

6

LE COMPORTEMENT

Chacun est responsable de ses actes que ce soit sur le terrain, dans les gradins, dans les vestiaires, en réunion ou au cours de déplacements. Tout dysfonctionnement doit être signalé aux responsables (dirigeant ou membre du bureau).

7

L'INVESTISSEMENT

Chaque licencié doit s'intéresser à la vie du club en participant activement à la vie du groupe (rangement du matériel, supporter ou encadrement des équipes) et du club (tables de marque, arbitrage) et en participant aux manifestations organisées par le club.

8

LES RESEAUX SOCIAUX

Chaque licencié s'engage à ne pas diffuser d'informations néfastes au club ou à d'autres licenciés. Aucune photo prise dans le cadre des activités du club ne pourra être diffusée sans accord préalable du bureau de l'OSMS Basket.